



www.admission-postbac.fr

Un seul site :



5 Etapes

20 janvier - 20 mars 18 H

Inscription et saisie des vœux

20 janvier - 2 avril

Date limite de confirmation des vœux et envoi du dossier papier

20 janvier - 31 mai

Date limite de modification de l'ordre des vœux

8 juin, 26 juin et 14 juillet

Phases de proposition d'admission

Après réponse positive du candidat

Inscription administrative



www.admission-postbac.fr

Pour :

- M'informer sur les formations**
- Enregistrer mes candidatures post-bac**
- Suivre mes candidatures jusqu'à l'admission**



www.admission-postbac.fr

Depuis le 1^{er} décembre, je peux consulter les formations* dont l'admission est gérée par APB

The screenshot shows the APB website navigation menu with 'LES FORMATIONS' highlighted. Below the menu, there is a list of various educational programs such as Licences, DCG, Écoles de commerce, etc. A red box highlights the search bar at the bottom with the text 'Rechercher une formation sur la plateforme'. Red arrows and text annotations point to the 'LES FORMATIONS' menu item and the search bar.

C'EST QUOI ? POUR QUI ? QUAND ? COMMENT ? **LES FORMATIONS** LE GUIDE DU CANDIDAT CONTACT

Les horaires indiqués sont ceux de France métropolitaine (GMT+1).

Page d'accueil > Présentation des formations **Cliquer ici**

- ▶ Licences
- ▶ Etudes de santé
- ▶ BTS
- ▶ BTSA
- ▶ MAN Arts Appliqués
- ▶ MAN Hôtellerie
- ▶ Année préparatoire à l'université
- ▶ Formations d'Ingénieurs
- ▶ DCG
- ▶ CUPGE
- ▶ CPES
- ▶ CPGE
- ▶ DTS
- ▶ DUT
- ▶ DEUST
- ▶ Mention Complémentaire
- ▶ Autres formations
- ▶ Écoles de commerce
- ▶ Formations paramédicales
- ▶ Formations sociales
- ▶ Concours Sciences Po
- ▶ DMA
- ▶ Écoles d'architecture
- ▶ Écoles supérieures d'art
- ▶ DU

Puis ici

Rechercher une formation sur la plateforme >>>

À PARTIR DU 20 JANVIER

M'inscrire **Accéder à mon dossier**

ADMISSION POST BAC EN 6 ÉTAPES

- 1** Du 20 Janvier au 20 Mars 18H
Inscription, saisie des vœux
- 2** Le 02 Avril
Date limite de confirmation des vœux et d'envoi des dossiers-papier

***Du 1^{er} décembre 2016 au 19 janvier 2017, la liste des formations évolue en fonction des mises à jour des établissements.**



www.admission-postbac.fr

Je choisis mes critères de recherche : type de formation, spécialité, lieu...

Recherche de formations

Formation

Par type de formation: DUT

Par Spécialité: Mesures physiques

Lieu

Par région: Indifférent

Par académie: Nantes

Par département: Indifférent

Par ville: Indifférent

Critères spécifiques (facultatifs)

- Formations en apprentissage
- Formations pour sportif de haut niveau
- Formations pour artiste de haut niveau

Trier les résultats: Géographique

Des infos sur l'établissement et la formation (dates des portes ouvertes, descriptif, coordonnées,...) en cliquant sur

Etablissement	Domaine	Spécialité	Ville	Département
I.U.T. Saint-Nazaire (Public)	DUT - Production	Mesures physiques	Saint-Nazaire	Loire-Atlantique
I.U.T. Le Mans (Public)	DUT - Production	Mesures physiques	Le Mans	Sarthe

En savoir plus



www.admission-postbac.fr

Quelles formations sont dans APB ?

La **GRANDE MAJORITE DES FORMATIONS** France entière
et

la plupart des formations **par apprentissage** de l'académie de Nantes.

Si je ne retrouve pas un établissement ou une formation sur APB, je dois contacter directement l'établissement pour connaître ses modalités d'admission.

Pour les formations de l'académie qui ne gèrent pas leur admission sur APB, vous retrouvez des informations sur le site www.ac-nantes.fr, rubrique « orientation-insertion », « Demander une formation – Après BAC »



www.admission-postbac.fr

APB : une procédure en 5 étapes

<u>Etape 1</u>, 20 janvier au 20 mars, 18 H	↘ création du dossier électronique et ↘ sélection des formations*
<u>Etape 2</u>, 20 janvier au 2 avril	↗ Saisie et vérification des éléments du dossier de candidature (bulletins scolaires, lettre de motivation, CV) ↘ Confirmation des candidatures
<u>Etape 3</u>, 20 janvier au 31 mai	→ modification de l'ordre des vœux.
<u>Etape 4</u>, 8 juin, 26 juin, 14 juillet	→ consultation des <u>phases d'admission</u> .
<u>Etape 5</u>, après réponse positive à une proposition	→ Inscription administrative auprès de l'établissement.
27 juin au 25 septembre	→ Procédure complémentaire (PC), sur places vacantes.

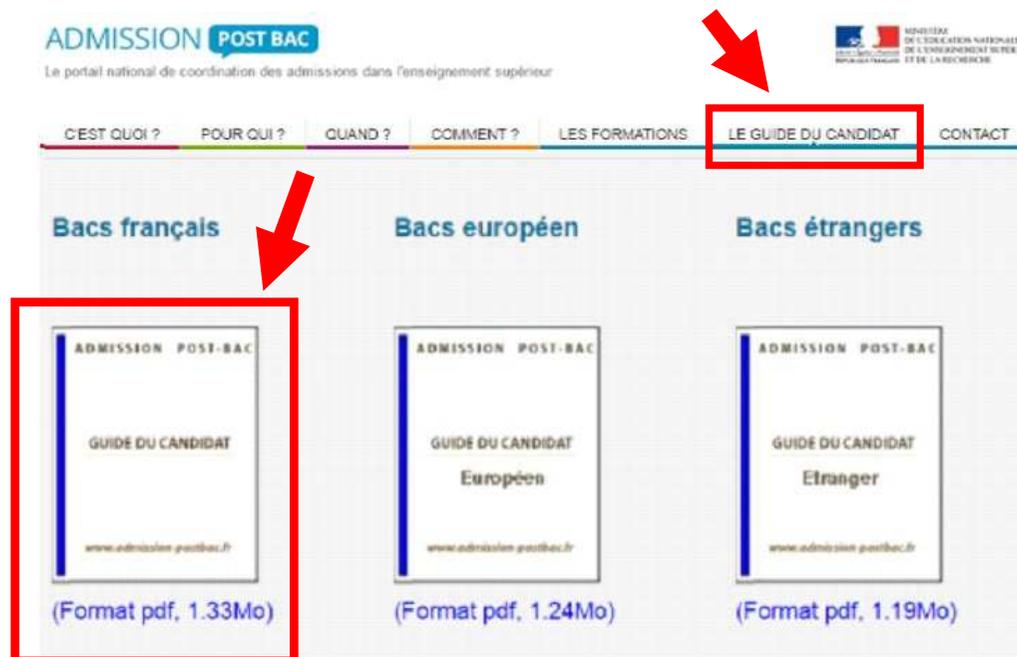
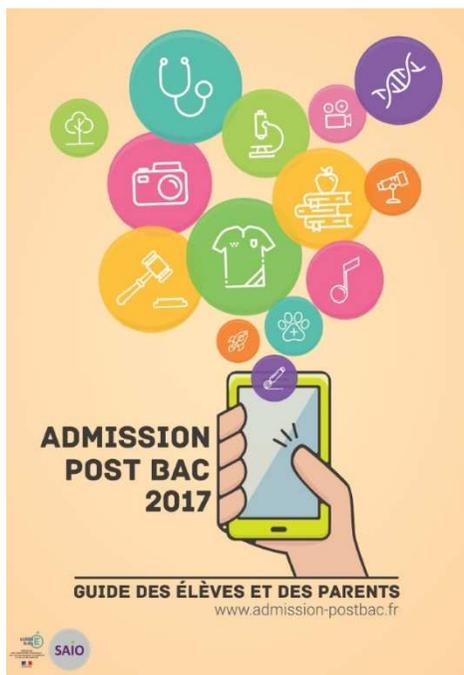
*pour les formations par apprentissage, voir diapositives 15 et 16



www.admission-postbac.fr

Des ressources pour bien comprendre la procédure APB

En janvier, brochure distribuée à tous les élèves de terminale de l'académie et en téléchargement sur www.ac-nantes.fr



Guide du candidat téléchargeable sur le site www.admission-postbac.fr, rubrique « Le guide du candidat »



www.admission-postbac.fr

Etape 1 : 20 janvier au 20 mars, 18h

Pour créer mon dossier, j'ai besoin :

- **Du N° INE** (ou INA pour les élèves des lycées agricoles) : il figure sur mon relevé de notes des épreuves anticipées du bac, sinon je le demande au secrétariat de mon lycée.
- **D' une adresse e-mail valide** : Si je change d'adresse e-mail, je pense à la modifier sur mon dossier électronique (onglet « Inscription », rubrique « Adresse e-mail »).
- **Du N° d'inscription au baccalauréat** (n° OCEAN) : il est pré-remplissé sur mon dossier électronique (dans le cas contraire, je prends contact avec le secrétariat de mon lycée).
- **Des bulletins scolaires (Première et deux 1ers trimestres de Terminale)** (soit mes bulletins scolaires seront transférés directement sur mon dossier APB, soit il faudra que je les saisisse).



www.admission-postbac.fr

Etape 1 : 20 janvier au 20 mars, 18h

Pour créer mon dossier je saisis ma **date de naissance** et mon n° **INE (ou INA)**



CONTACT | INFORMATION | RETOUR À L'ACCUEIL

INFORMATIONS INE

Votre date de naissance (jj/mm/aaaa) (*) / /

Votre numéro INE ?

Vous n'avez pas de numéro INE

Elèves de Terminale de l'Education Nationale en France, vous trouverez le numéro INE sur votre relevé des épreuves anticipées du baccalauréat.
En cas de difficultés et pour les autres cas (élèves des lycées agricoles, scolarisés dans le supérieur, élèves des lycées AEFE, inscrits au CNED, scolarisés à l'étranger...) [cliquez ici](#) pour plus d'information.

(*) Ce champ est obligatoire.

© Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



www.admission-postbac.fr

Etape 1 : 20 janvier au 20 mars, 18h

Je complète et/ou je modifie les informations relatives à mon identité avant de les valider.

J'obtiens un n° de dossier et un code confidentiel que je dois IMPERATIVEMENT conserver tout au long de la procédure.

En cas de perte, j'effectue la procédure « codes perdus » pour recevoir mes identifiants APB sur ma boîte e-mail (celle que j'ai enregistrée sur mon dossier APB).

N° de dossier :

Code confidentiel :

Connexion

[Codes perdus ?](#)

[Créer mon dossier 2016](#)



www.admission-postbac.fr

Etape 1 : 20 janvier au 20 mars, 18h

Je saisis mon adresse e-mail et je la valide en copiant le code de validation que j'ai reçu sur ma boîte e-mail.

Il est très important d'avoir une adresse e-mail à jour car tout au long de la procédure je suis averti(e) par mail des démarches à effectuer.

INSCRIPTION

IDENTITÉ ETAT CIVIL COORDONNÉES **ADRESSE E-MAIL**

ADRESSE E-MAIL

E-mail : **gaelle.sandi**
Votre adresse e-mail n'est pas encore validée.
Veuillez valider votre adresse e-mail en saisissant le code de validation qui vous est parvenu par e-mail.

Code de validation :

Si l'adresse e-mail indiquée est correcte, mais que vous n'avez pas reçu de mail contenant votre code de validation, veuillez cliquer ci-dessous pour déclencher l'envoi d'un nouveau mail.
Certains prestataires considèrent nos courriers électroniques comme des "spams". Si vous ne recevez pas le code de validation, veuillez vérifier dans votre dossier "SPAMS" ou "Courriers indésirables". Le cas échéant vous devez envisager de changer d'adresse électronique ou de fournisseur d'accès.

Si vous souhaitez modifier votre adresse e-mail, cliquez sur le bouton ci-dessous. La nouvelle adresse devra être validée.

Code de validation à saisir une seule fois pour valider l'adresse e-mail

En cas de changement d'adresse, je peux la modifier à tout moment.



www.admission-postbac.fr

Etape 1 : 20 janvier au 20 mars, 18h

Si j'ai un numéro de téléphone portable, je l'enregistre sur mon dossier APB et je télécharge l'application mobile « **Notification APB** »

Cette application :

- m'enverra des alertes avant chaque échéance importante,
- m'invitera à consulter mon dossier APB dès lors que je n'ai pas terminé une étape importante de la procédure.

Dans tous les cas je **consulte régulièrement** mon dossier APB et ma **boîte mail** (enregistrée sur APB lors de l'inscription)



Après le date limite, aucun délai supplémentaire ne sera accordé !



www.admission-postbac.fr

Etape 1 : 20 janvier au 20 mars, 18h

Je renseigne ou je complète les informations concernant mes parents.

PREMIER REPRÉSENTANT LÉGAL

Lien de parenté (*):	<input type="text"/>
Nom :	<input type="text"/>
Prénom :	<input type="text"/>
Catégorie socio-professionnelle :	<input type="text" value="-- Sélectionnez une catégorie --"/>
	<small>Pour les chômeurs : indiquer l'ancienne profession.</small>
Si l'adresse à saisir est identique à la vôtre cliquez ici :	<input type="button" value="Même adresse"/>
Adresse (2 lignes disponibles) :	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
Code postal :	<input type="text"/>
Commune :	<input type="text"/>
Pays :	France
Téléphone :	<input type="text"/>
Mail :	<input type="text"/>

Il est possible d'enregistrer les adresses mail des parents qui seront informés et alertés avant chaque échéance importante !



www.admission-postbac.fr

Etape 1 : 20 janvier au 20 mars, 18h

Je peux sélectionner **jusqu'à 24 candidatures statut scolaire** maximum, en respectant un nombre maximum par type de formation.

CPGE	12
DUT	12
BTS, BTSA, DTS,	12
Licences 1, PACES, PLURIPASS,	12
Formations d'ingénieur*, de commerce*, d'architecture et les écoles nationales d'art	12 par type d'école
Autres formations : DEUST, DU, CUPGE, DCG, DMA, mises à niveau (MAN), Année de mise à niveau à l'université, classes préparatoires aux formations paramédicales et sociales, Mentions Complémentaires (MC), etc	12 par type d'autres formations

**Un réseau d'écoles compte pour une candidature*



www.admission-postbac.fr

Etape 1 : 20 janvier au 25 septembre

Nouveau : formations par apprentissage !

- **La liste de vœux de formation par apprentissage est dissociée de la liste de vœux de formation statut scolaire.**
- **Du 20 janvier au 25 septembre : ajout des vœux de formation par apprentissage (tant que le CFA affiche ses formations par apprentissage sur APB).**
- **Les vœux de formation par apprentissage ne sont pas à classer par ordre de préférence.**



www.admission-postbac.fr

Etape 1 : 20 janvier au 25 septembre

Nouveau : formations par apprentissage !

Pour obtenir une proposition d'admission sur APB, je dois :

- **signer un contrat d'apprentissage** avec un professionnel,
- **présenter le contrat d'apprentissage** au centre de formation (CFA).

Le Centre de formation doit ensuite enregistrer le contrat sur son site APB pour que j'obtienne une proposition d'admission sur APB.

Si j'avais obtenu une **admission sur un vœu de formation **statut scolaire**, je dois faire un choix entre les deux formations.**



www.admission-postbac.fr

Etape 1 : 20 janvier au 20 mars, 18h

IMPORTANT si je prépare un baccalauréat L, ES ou S !

- **Ma première candidature doit être une Licence 1 « pastille verte » de mon académie de résidence ou de passage du bac .**
 - **Je peux ensuite classer ce vœu comme je le souhaite.**
 - **Par le moteur de recherche de formations, je choisis le critère « Licences pastille verte » pour les retrouver.**
- Licences 1 pouvant habituellement accueillir tous les candidats qui en font la demande.***



www.admission-postbac.fr

Etape 1 : 20 janvier au 20 mars, 18h

Vœux groupés : Licences STAPS, Droit, Psychologie

- **Si je sélectionne une Licence 1 STAPS ou Psychologie ou Droit de mon académie, je dois **obligatoirement ajouter** toutes les universités proposant cette même spécialité dans mon académie.**
- **Cette candidature compte pour 1 candidature parmi les 12 possibles en Licence 1.**
- **Je peux classer ces vœux selon mes préférences :**
 - **en les **intercalant parmi mes autres vœux de formation,****
 - ou**
 - **en les ordonnant **les uns à la suite des autres.****



www.admission-postbac.fr

Etape 1 : 20 janvier au 20 mars, 18h

J'ajoute toutes les formations qui m'intéressent **avant le 20 mars, 18H**

The screenshot shows the 'VOEUX' (Wishes) section of the APB website. At the top, there are tabs for 'INSCRIPTION', 'SCOLARITÉ', and 'VOEUX'. Below these, there are buttons for 'CANDIDATURES' and 'ORDRE DES VOEUX'. The main heading is 'INSERTION DANS VOTRE LISTE DE VOEUX'. A green callout box on the right says 'A chaque fois que je classe une formation je n'oublie pas d'enregistrer !' with a red arrow pointing to the 'Enregistrer' button. Below this, there is an information icon and the text 'Insérez ce nouveau vœu dans votre liste ordonnée, en indiquant le numéro d'ordre souhaité.' A form field contains the number '2', with a red box around it and a green callout box saying 'Chaque formation ajoutée doit être classée'. To the right of the form is the 'Enregistrer' button, also with a red box around it. Below the form, there is a list of programs. The first program is 'L.U.T. Miche...' with 'DUT - Ser...' below it. A red circle highlights the number '1' next to it, with a green callout box saying 'La 1ère formation sélectionnée se classe automatiquement en 1'. At the bottom, there is a 'Retour' button.

Je peux modifier l'ordre des mes vœux jusqu'au 31 mai.



www.admission-postbac.fr

Etape 1 : 20 janvier au 20 mars, 18h

Vœux CPGE : 1 candidature peut être dédoublée en 2 vœux si je demande l'internat

INSCRIPTION SCOLARITÉ **VOEUX**

CANDIDATURES ORDRE DES VOEUX

AJOUT D'UNE CANDIDATURE

ETABLISSEMENT	COMMUNE	FORMATION
Lycée Eugène Livet	Nantes (44)	Classe préparatoire scientifique / PTSI

INTERNAT

Cette formation propose l'internat (**Attention l'internat dans cet établissement est obligatoire**)

Souhaitez-vous un hébergement en internat ? (cocher oui ou non)

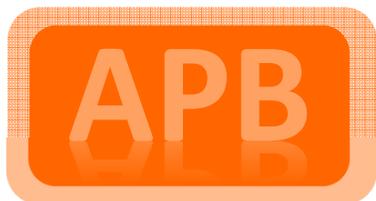
Oui **Conséquence :** Vous pourrez **classer** cette formation

Non **Conséquence :** Vous ne pourrez **classer** cette formation

Distance, en kilomètres, entre votre domicile et la ville où se situe l'établissement :
 Kms

[Retour](#) [Enregistrer](#)

Si je coche « oui » pour l'internat, je peux classer cette formation 2 fois : 1 vœu avec internat et 1 vœu sans internat (l'un à la suite de l'autre ou en intercalant d'autres vœux).



www.admission-postbac.fr

Etape 2 : 20 janvier au 2 avril, minuit.

Confirmation des candidatures

Une fois ajoutée, je vérifie et/ou j'effectue les démarches indiquées en cliquant sur chaque candidature.

Tous les dossiers sont dématérialisés, il n'y a donc aucun document papier à envoyer aux établissements.

Ma candidature a un point d'exclamation : j'ai encore des démarches à effectuer **avant le 2 avril** et ma candidature n'est pas confirmée.

Lycée Albert Einstein

Nantes (44)

BTS - Services : Comptabilité et gestion

BTS -
BTSA



Dossier électronique. Pas de dossier papier à envoyer.
Attention : la candidature doit être confirmée au plus tard le 02/04/2015).

Accès candidature

Ma candidature a une coche verte : le dossier est complet et la candidature est confirmée.

Nantes (44)

BTS - Services : Commerce international à
référentiel européen

BTS -
BTSA



confirmée. Dossier transmis à l'établissement. Pas de
dossier papier à envoyer.

Accès candidature



www.admission-postbac.fr

Etape 3 : 20 janvier au 31 mai, minuit.

Modification de l'ordre des vœux

L'ordre de mes vœux est très IMPORTANT.

Il doit refléter mes PREFERENCES.

Les établissements ne voient pas ma liste de vœux, ni l'ordre dans lequel j'ai classé mes vœux.

- **ils n'ont pas à me demander l'ordre de mes vœux,**
- **je ne suis pas obligé(e) de leur communiquer l'ordre de mes vœux.**



En juin, si j'obtiens une proposition d'admission sur un vœu, les **vœux de rang inférieur seront automatiquement et définitivement **annulés !****



www.admission-postbac.fr

Etape 4 : 8 juin, 26 juin, 14 juillet

3 phases d'admission

1^{ère} phase : du 8 au 13 juin (14h)

2^{ème} phase : du 26 juin au 1er juillet (14h)

3^{ème} phase : du 14 au 19 juillet (14h)

A chaque phase, je peux obtenir **une seule proposition, la meilleure possible par rapport à ma liste ordonnée de vœux.**

Si j'obtiens une proposition, j'ai 5 jours pour y répondre



www.admission-postbac.fr

Etape 4 : 8 juin, 26 juin, 14 juillet

Cette **proposition d'admission** sera le résultat d'un traitement informatique qui tient compte :

- du rang de classement que chaque établissement aura attribué à mes candidatures*,
- de l'ordre de mes vœux (arrêté au 31 mai),
- du nombre de places disponibles dans chaque formation (de nouvelles places se libèrent à partir de la seconde phase).

*une candidature non classée par l'établissement demandé sera refusée.



www.admission-postbac.fr

Etape 4 : 8 juin, 26 juin, 14 juillet

Admission pour les Licences 1 à capacité d'accueil limitée.

Si les demandes excèdent la capacité d'accueil, les critères* pris en compte sont les suivants :

- **académie de passage du bac ou de résidence,**
- **secteur géographique prioritaire interne à l'académie,**
- **rang du vœu exprimé par le candidat (au 31 mai),**
- **si pour un même rang la capacité d'accueil est dépassée, les candidats retenus sont déterminés aléatoirement parmi ceux ayant placé cette Licence au même rang.**

***Traitement automatisé en fonction de critères réglementaires (article L 612 – 3 Code de l'éducation)**



www.admission-postbac.fr

Etape 4 : 8 juin, 26 juin, 14 juillet

Comment répondre à une proposition d'admission ?

Oui définitif	J'accepte définitivement ma proposition. <u>Je m'inscris</u> en suivant les instructions de l'établissement (rubrique « message établissement »).
Oui mais*	<u>J'accepte</u> ma proposition <u>et je reste en attente</u> pour mes vœux mieux placés. Ma place pour cette formation m'est réservée jusqu'à la phase suivante. Je dois absolument me reconnecter et répondre à la phase suivante !
Non mais*	<u>Je refuse</u> ma proposition <u>mais je reste en attente</u> pour mes vœux mieux placés. Si je ne peux pas obtenir de meilleure proposition, je n'aurai pas d'admission. Je dois absolument me reconnecter et répondre à la phase suivante !
Je renonce à tous mes vœux	Je refuse ma proposition et je renonce à mes vœux en attente (démission de la procédure).

**réponses proposées uniquement si je peux espérer une autre proposition ou si j'attends une proposition sur un vœu de formation par apprentissage.*



www.admission-postbac.fr

Etape 4 : 8 juin, 26 juin, 14 juillet

Un exemple,

Ordre	Voeux	Admission	Réponse du candidat
1	Ecole d'architecture - Paris	Refusé par l'établissement	
2	BTS Bâtiment - Lycée de Rennes	En liste d'attente	
3	DUT génie civil - IUT de La Rochelle	Formation proposée	Oui mais
4	DUT génie civil - IUT de Poitiers	Démission car vœu 3 proposé	



www.admission-postbac.fr

Etape 4 : 8 juin, 26 juin, 14 juillet

Un exemple,

Vœu 1	L'établissement n'a pas retenu le dossier de ce candidat. Aucune proposition d'admission ne lui sera faite pour cette formation.
Vœu 2	L'établissement a retenu le dossier de ce candidat mais il n'a pas été suffisamment bien classé par la commission d'admission pour obtenir une proposition sur ce vœu lors de la 1 ^{ère} phase.
Vœu 3	L'établissement a retenu le dossier de ce candidat et l'a suffisamment bien classé pour qu'il obtienne une proposition d'admission dès la 1 ^{ère} phase. Ce candidat a répondu « <u>oui mais</u> ». Il doit se reconnecter à la 2^{ème} phase. <i>A la 2^{ème} phase, soit on lui propose son vœu 2 (dans ce cas son vœu 3 sera annulé), soit à nouveau son vœu 3. Dans tous les cas il devra apporter une réponse (si sa réponse est de nouveau « oui mais », il devra se connecter à la phase 3).</i>
Vœu 4	Ce vœu est définitivement annulé car ce candidat a obtenu une proposition d'admission sur un vœu mieux placé.



www.admission-postbac.fr

Etape 5 : à partir de juin

Inscription administrative obligatoire

Après avoir répondu « **oui définitif** », je vais **m'inscrire**.

Pour connaître les dates et modalités d'inscription, je vais à la rubrique « **message établissement** » de mon dossier APB.

Si je répons « **oui mais** » à la **dernière phase***, je consulte également la rubrique « **message établissement** ». Certains établissements inscrivent des candidats en réponse « oui mais ».



En cas de non respect des dates et modalités d'inscription, l'établissement peut me retirer mon admission !

*possibilité de répondre « oui mais » à la dernière phase sous certaines conditions.



www.admission-postbac.fr

Procédure complémentaire : du 27 juin au 25 septembre

Pour qui ?

- Les candidats **non inscrits** ou n'ayant **pas émis de vœux** sur APB
- Les candidats **n'ayant pas répondu « oui définitif »** à une proposition à l'issue des phases d'admission

Pour quelles formations ?

Seuls les établissements ayant déclaré des **places vacantes ** sur leur(s) formation(s) sont présents en procédure complémentaire.**

*****La liste évolue en fonction des places qui se libèrent.***



www.admission-postbac.fr

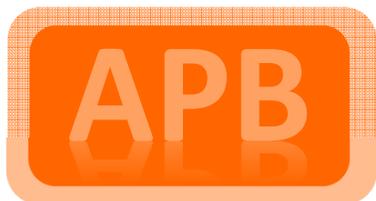
Procédure complémentaire : du 27 juin au 25 septembre

Comment participer ?

- Pour connaître les formations avec places vacantes, Je consulte régulièrement le **moteur de recherche de formations**,
 - rubrique « Les formations »,
 - puis « Rechercher une formation (procédure complémentaire) ».
- Pour postuler, je me connecte à mon dossier APB (ou je le crée) et je **sélectionne** la ou les formations **qui m'intéressent**.

IMPORTANT

- **Jusqu'au 25 septembre**, je peux ajouter des formations.
- **Jusqu'au 30 septembre**, je peux répondre à une proposition.



www.admission-postbac.fr

Procédure complémentaire : du 27 juin au 25 septembre

Traitement des demandes en procédure complémentaire

- Je peux formuler **jusqu'à 12 vœux maximum**, tout type de formation confondu.
- Je **ne classe pas** mes vœux.
- L'établissement a 8 jours maximum pour étudier ma candidature et me donner une réponse sur APB.
- Si ma **candidature est retenue**, j'ai :
 - **8 jours** pour répondre (du 27 juin au 20 août)
 - **72 heures** pour répondre (du 21 au 31 août)
 - **24 heures** pour répondre (du 1^{er} au 30 septembre)



Si je ne réponds pas dans les délais, je **perds**
automatiquement et **définitivement** pas proposition !



www.admission-postbac.fr

Des ressources pour m'aider

Le site ac-nantes.fr, rubriques :

- orientation insertion et
- demander une formation, après Bac

On y trouve : tutoriel des étapes, foire aux questions, guide académique APB, etc

Le site admission-postbac.fr, rubriques :

- Le guide du candidat
- Les formations

Pour répondre à mes questions :

Des interlocuteurs

- Le/la Conseiller/ère d'Orientation-Psychologue de mon établissement.
- Mon/ma professeur/e principal/e.

Des services :

- Rubrique « [contact/mes messages](#) » (à partir de mon dossier APB ou sur la page d'accueil du site APB).
- Le [numéro vert APB](#) (ouvert à partir de la mi-mars).
- Les [Centres d'Information et d'Orientation](#).
- Le [Service d'Information et de Conseil aux Familles](#).